



Legislation concernant l'encadrement de pratique equestre

Par **flo**, le **19/05/2011** à **21:28**

Bonjour,rrnrnJe suis educatrice spécialisée dans un foyer accueillant des enfants. Nous avons des chevaux. Je voudrai savoir dans quelle mesure je peux ou pas travailler avec le cheval comme médiateur dans la relation avec les jeunes ?rnQue peut-on faire sans diplôme autre que le DE d'éducateur spécialisé ? Peut-on être, auprès des chevaux avec les enfants, tant que l'on reste dans le soin et qu'on ne les fais pas monter dessus ? Peut-on les faire monter dessus ?rnQuels sont les diplômes reconnus qui permettent de faire monter les jeunes à cheval, à part le diplôme d'état de moniteur d'équitation ? Le diplôme d'équithérapeute permet-il de faire monter les enfants ?rnMerci pour votre réponse.

Par **mimi493**, le **19/05/2011** à **23:35**

Déjà, qu'en dit le foyer ? Il leur faudra surement une assurance spéciale.rnrn<http://sfequithérapie.free.fr/>